

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2013

2013 DDEEES 41 G Subvention et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi d'une subvention et convention à l'association Carrefours pour l'Emploi ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association Carrefours pour l'Emploi la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 210.000 euros est attribuée à l'association Carrefours pour l'Emploi - dont le siège social est situé 1, place Joffre, case 29, 75700 Paris SP 07 (numéro de tiers X 05 026 – SIMPA 18 471, numéro de dossier 2013_ 05140).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de décision de financement, sur la fonction 913, nature 657-4, ligne DF 55007, du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013.